

# FINANCEMENT DE LA FORMATION

## Deux possibilités pour financer vos formations



### LE FINANCEMENT PAR LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ

La formation des élus est une **dépense obligatoire** pour la **collectivité** si la formation est : **cohérente** avec la délibération des orientations en matière de formation et proposée par un **organisme de formation agréé** pour la formation des élus.

**Budget frais pédagogiques = 2% à 20%** du montant des indemnités théoriques susceptibles d'être allouées aux élus

Structures	Tarif
Communes de moins de 999 habitants	200€
Communes entre 1000 et 2999 habitants	300€
Communes de 3000 habitants et +	400€
Intercommunalités	400€

Tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'AMF42. Frais de repas non inclus.



### LE FINANCEMENT PAR LE DIF Droit individuel à la formation des élus

Chaque élu dispose d'un **crédit individuel annuel** pour financer ses formations **sans coût** pour la collectivité grâce à son **DIF** géré par la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

**400€**  
Par an

Recharge des droits à la date d'anniversaire de l'élection de l'élu

**800€**  
Maximum

Cumul possible sur plusieurs années

A l'issue de la formation, vous pouvez obtenir le **remboursement** de vos **frais de déplacement** et de **restauration** auprès de **CDC**.

**Pour mobiliser votre DIF Elu vous devez OBLIGATOIREMENT créer votre IDENTITE NUMERIQUE. L'AMF42 vous propose de suivre ce [guide pour créer votre identique numérique](#)**

## Comment s'inscrire ?

### Avec le lien reçu par mail



Cliquez sur le **lien** transmis par mail

### Sur le site Internet



Dans la rubrique **"FORMATIONS"**, retrouvez le programme et inscrivez-vous en un clic

### Sur l'appli



Dans la rubrique **"FORMATIONS"**, retrouvez le programme et inscrivez-vous en un clic

## CONDITIONS D'ANNULATION FINANCEMENT COLLECTIVITE

En cas d'**annulation** de votre participation, l'AMF42 se réserve le droit de vous **facturer** des frais d'annulation :

- Annulation au moins 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- Annulation entre 7 et 15 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation s'élèvent à **50%** du prix de la formation
- Annulation moins de 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation s'élèvent à **100%** du prix de la formation

## CONDITIONS D'ANNULATION FINANCEMENT DIF

Vous avez mobilisé votre **DIF** mais devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre **Compte Elu** pour annuler votre dossier.

- La formation débute dans **plus de 7 jours ouvrés** : annulation possible **sans perte** de droits.
- La formation débute dans **moins de 7 jours ouvrés** : vos droits seront **perdus**. Sinon, **seulement** en cas de force majeure, vos droits seront **conservés**.



04 77 96 39 08

